

**Demandes de financement**

**Faire une demande de financement auprès du Sophiapol**

Le Sophiapol est susceptible de financer les activités de recherche de ses membres, dans la limite de ses moyens et selon les priorités définies par la direction quant à l’utilisation des moyens financiers du laboratoire.

Le Sophiapol finance en priorité (mais pas exclusivement) les activités collectives, impliquant au moins deux membres du laboratoire.

Les demandes de financement sont examinées en conseil de laboratoire. En amont de chaque conseil (au moins deux fois par an), la direction lance un appel auprès des membres du Sophiapol afin de recueillir les demandes pour l’année en cours ou pour l’année suivante.



Les réponses à ces demandes sont notifiées en annexe du compte-rendu de chaque conseil de laboratoire.

Pour les demandes au fil de l’eau, la direction du Sophiapol peut accorder seule, sans l’aval du conseil de laboratoire, une aide financière d’un montant maximum de 200€. Elles doivent être adressées conjointement à la direction et au chargé d’appui du laboratoire :

Toute demande supérieure à 200€ sera examinée en conseil de laboratoire.

**Faire une demande de financement auprès des écoles doctorales**

Les deux écoles doctorales auxquelles est rattaché le Sophiapol proposent des aides financières pour les départs en mission des doctorant.e.s, ainsi que pour l’organisation de manifestations scientifiques. Les modalités et le périmètre de ces aides varient d’une ED à l’autre.

En cas de réponse positive, l’aide de l’ED est versée sur la ligne budgétaire du Sophiapol. Les bénéficiaires de ces aides doivent donc s’adresser au laboratoire pour s’enquérir des modalités d’utilisation.

**ED 139 Connaissance, langage, modélisation**

L’ED 139 propose 4 types d’aide financière :

* [Recherches](https://ed-clm.parisnanterre.fr/ed-139-financement-recherches-736726.kjsp?RH=1434034432626) (terrain, séjour de recherche, etc.) d’un.e doctorant.e
  + 3 sessions : deadlines au 15 janvier, 15 mai, 15 septembre
* [Participation à une manifestation scientifique](https://ed-clm.parisnanterre.fr/ed-139-financement-particpation-manifestation-736727.kjsp?RH=1434034432626) d’un.e doctorant.e
  + 3 sessions : deadlines au 15 janvier, 15 mai, 15 septembre
* [Organisation d’une manifestation scientifique](https://ed-clm.parisnanterre.fr/aides-attribuees-par-l-ed-613050.kjsp?RH=1434034403181&RF=1434034432626) **par et pour les doctorant.e.s**
  + 2 sessions : deadlines au 15 janvier, 15 mai
* [Publication](https://ed-clm.parisnanterre.fr/ed-139-financement-publications-736732.kjsp?RH=1434034432626) d’un.e doctorant.e
  + 3 sessions : deadlines au 15 janvier, 15 mai, 15 septembre

Vous trouverez toutes les informations et les formulaires nécessaires sur le [site de l’ED 139](https://ed-clm.parisnanterre.fr/aides-attribuees-par-l-ed-613050.kjsp?RH=1434034403181&RF=1434034432626).

Les demandes doivent impérativement :

* parvenir à l’ED avant le départ en mission / la date de la manifestation
* porter sur l’année budgétaire en cours

Attention : le laboratoire doit impérativement cofinancer les projets présentés à l’ED. Aussi, il est fortement recommandé de solliciter ce financement auprès du Sophiapol lors du conseil de laboratoire précédant l’échéance à laquelle vous souhaitez soumettre un dossier à l’ED :

* Si vous comptez soumettre un dossier à l’ED le 15 janvier, envoyez au préalable votre demande à la direction du Sophiapol lors de l’appel d’octobre-novembre.
* Si vous comptez soumettre un dossier à l’ED le 15 mai ou le 15 septembre, envoyez au préalable votre demande à la direction du Sophiapol lors de l’appel d’avril-mai.

Rappel des étapes de la procédure

* Faire une demande de cofinancement auprès du Sophiapol
* Après accord du conseil, renseigner le formulaire de l’ED et rassembler les pièces justificatives demandées
* Envoyer le dossier complet, signé par le candidat, au chargé d’appui du Sophiapol, pour validation et signature de la direction :

**ED 396 Economie, organisation, société**

L’ED 396 propose des aides financières pour :

* Recherche de terrain pour les doctorant.e.s
  + 2 sessions : deadlines en janvier et juin
* Aides à publication
  + 2 sessions : deadlines au 15 janvier, 15 mai

Vous trouverez toutes les informations et les formulaires nécessaires sur le [site de l’ED 396](https://ed-eos.parisnanterre.fr/aides-attribuees-par-l-ed-614810.kjsp?RH=1434976236843&RF=1434976289763).

Les demandes doivent impérativement :

* parvenir à l’ED avant le départ en mission / la date de la manifestation
* porter sur l’année budgétaire en cours

Attention : le directeur de thèse **et** le directeur du laboratoire doivent signer le formulaire de l’ED.

Rappel des étapes de la procédure

* renseigner le formulaire de l’ED et rassembler les pièces justificatives demandées
* envoyer le dossier complet, signé par le directeur de thèse, au chargé d’appui du Sophiapol, pour validation et signature de la direction :

**Faire une demande auprès de la Commission Recherche**

**Demandes d’aide à publication**

La Commission Recherche propose des aides à publication aux membres de l’université. Pour candidater, il faut déposer un dossier auprès de la Commission des publications. Elle se réunit en 3 sessions :

* date limite de dépôt des dossiers au 1er février (commission des publications en avril)
* date limite de dépôt des dossiers au 1er juin (commission des publications en septembre)
* date limite de dépôt des dossiers au 1er octobre (commission des publications en janvier)

Tout membre du Sophiapol peut déposer un dossier.

Le dépôt d’un dossier suppose :

* l’accord préalable d’un éditeur pour publier l’ouvrage
* une participation financière autre que celle demandée à la Commission Recherche, qu’elle soit interne à Paris Nanterre (laboratoire, ED, etc.) ou externe.

Attention : si vous demandez une participation financière au laboratoire, il est fortement recommandé de solliciter ce financement auprès du Sophiapol lors du conseil de laboratoire précédant l’échéance à laquelle vous souhaitez soumettre votre dossier :

* Si vous comptez soumettre un dossier à la CR le 1er février ou le 1er juin, envoyez au préalable votre demande à la direction du Sophiapol lors de l’appel d’octobre-novembre.
* Si vous comptez soumettre un dossier à la CR le 1er octobre, envoyez au préalable votre demande à la direction du Sophiapol lors de l’appel de mai-juin.

Vous trouverez toutes les informations et le formulaire nécessaire sur le site des [Presses universitaires de Paris Nanterre](https://presses.parisnanterre.fr/?page_id=163).

**Demandes d’aide à l’organisation de manifestations scientifiques**

La Commission recherche propose des aides financières pour l’organisation de manifestations scientifiques. Il existe 2 sessions annuelles :

* Session 1 : date limite de dépôt des dossiers au 15 janvier
* Session 2 : date limite de dépôt des dossiers au 15 mai

Tout enseignant-chercheur ou chercheur peut déposer un dossier.



Les demandes doivent impérativement :

* Etre déposées avant la date de la manifestation
* porter sur l’année budgétaire en cours

Attention : le laboratoire doit impérativement cofinancer les projets présentés à la CR. Aussi, il est fortement recommandé de solliciter ce financement auprès du Sophiapol lors du conseil de laboratoire précédant l’échéance à laquelle vous souhaitez soumettre un dossier à la CR :

* Si vous comptez soumettre un dossier à la CR le 15 janvier, envoyez au préalable votre demande à la direction du Sophiapol lors de l’appel d’octobre-novembre.
* Si vous comptez soumettre un dossier à la CR le 15 mai, envoyez au préalable votre demande à la direction du Sophiapol lors de l’appel d’avril-mai.

Rappel des étapes de la procédure

* Faire une demande de cofinancement auprès du Sophiapol
* Après accord du conseil, renseigner le formulaire et rassembler les pièces justificatives demandées
* Envoyer le dossier complet, signé par le candidat, au chargé d’appui du Sophiapol, pour validation et signature de la direction :

En cas de réponse positive, l’aide de la CR est versée sur la ligne budgétaire du Sophiapol. Les bénéficiaires de ces aides doivent donc s’adresser au laboratoire pour s’enquérir des modalités d’utilisation.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site des ED ([396](https://ed-eos.parisnanterre.fr/chercheurs-et-enseignants-chercheurs-884264.kjsp?RH=1434445471761_LANGUE_HIDDEN&RF=1545126676271) ou [139](https://ed-clm.parisnanterre.fr/ed-139-financements-destines-aux-chercheurs-et-enseignants-chercheurs-821064.kjsp?RH=1512654737594&RF=1516284751265)).

**Financements auprès d’autres composantes / financements externes**

**Financements auprès d’autres composantes de l’université**

D’autres composantes de l’université (autres laboratoires, UFR, etc.) sont susceptibles de participer au financement des manifestations scientifiques du laboratoire. Vous pouvez notamment vous rapprocher de votre UFR ou de votre département.

*Financements du Master à distance en philosophie*

Pour les colloques et journées d’étude en philosophie, le Master à distance peut accorder des aides financières si la manifestation est filmée et mise en ligne sur la [chaîne « philosophie » de la Web TV Paris Nanterre](https://webtv.parisnanterre.fr/channels/#philosophie). Contact : [Claire Schwartz](mailto:clschwartz@wanadoo.fr), responsable du Master.

Tous ces financements doivent être consommés l’année de leur obtention.

**Financements externes**

Si vous souhaitez faire une demande auprès d’établissements ou d’organismes externes à l’université Paris Nanterre, merci d’en faire part au plus tôt à la direction du laboratoire et au chargé d’appui du Sophiapol.

Il convient en effet de se renseigner :

* Sur le calendrier à respecter
* Sur les modalités de candidature
* Sur les modalités de gestion de l’aide financière

**Attention !**

Les recettes externes ne peuvent pas être installées au fil de l’eau sur la ligne budgétaire du laboratoire. Toutes les contributions financières provenant d’un autre établissement sont versées sur le compte de l’université, et sont ensuite redistribuées sur les lignes budgétaires des composantes qui en sont bénéficiaires.

Cette redistribution a lieu 2 fois par an, lors des budgets rectificatifs (BR). Afin de pouvoir bénéficier en temps voulu de l’aide financière obtenue, il est donc essentiel de prendre contact avec le chargé d’appui du Sophiapol avant même de faire votre demande auprès du financeur :